

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

INDIVISION SOLVAY

Autorisation de réaliser des cessions

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention d'indivision en date du 13 juillet 1984,

Vu l'avis France Domaine en date du 26 février 2016,

Vu la demande formulée par la Métropole du Grand Nancy souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer les cessions de parcelles en nature de voirie à Champigneulle, Essey-lès-Nancy et Pulnoy,

Sur proposition du Président,

- approuve les cessions suivantes à la Métropole du Grand Nancy :

Commune de CHAMPIGNEULLES :

- Section C n°200 pour 6a 18ca

Commune d'ESSEY-LES-NANCY :

- Section AO n°137 pour 0a 02ca

Commune de PULNOY :

- Section AA n°336 pour 0a 35ca
- Section AP n°584 pour 01a 32ca
- Section AP n°585 pour 0a 08ca
- Section AP n°586 pour 0a 86ca

moyennant 1 € symbolique.

- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces cessions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER